



Pourquoi un numéro spécial ?

Ce journal de la candidature est sorti pour la première fois en mars 2006 avec une édition spéciale consacrée à la présentation du dossier remis au Ministère de la Culture. Près de 2 ans plus tard, ce sixième numéro propose de dresser l'état d'avancement de la démarche concomitamment aux deuxièmes rencontres BMU qui se déroulent sur le site minier de Wallers-Arenberg.

Bassin minier Unesco

le journal de la candidature

D'un défi à l'autre...

→ En octobre 2005, le dossier de candidature était adressé au Ministère de la Culture. Pour l'association BMU, c'était d'abord l'aboutissement d'un travail de 3 ans mais surtout la marque effective d'un premier défi relevé !



C'était aussi le point de départ d'un second défi : celui de soutenir l'effort pour produire, sous 3 ans, un Plan de Gestion. L'entreprise s'annonçait difficile : le patrimoine minier est multiforme, il couvre un territoire très vaste et est entre des mains toujours plus nombreuses au fur et à mesure que la disparition programmée des Charbonnages de France approche⁽¹⁾.

Invité à l'assemblée générale du 29 novembre 2005 de l'association BMU, le professeur Louis Bergeron⁽²⁾ rappelait la nécessité de donner du temps au processus de patrimonialisation. Pour ce spécialiste de l'histoire du patrimoine de l'industrie et de l'histoire des entreprises, le processus est en marche et la candidature n'est pas soumise à son aboutissement : elle l'accompagne et sans aucun doute, l'accélère. La principale qualité du dossier est d'être convaincant et de proposer un projet clair et cohérent.

Pour l'association BMU et ses partenaires, intervenir au cours du processus de patrimonialisation permet sans doute d'espérer une plus grande cohérence du projet à l'échelle du territoire mais cela s'accompagne aussi d'une réelle difficulté : le manque d'évidence, c'est-à-dire de reconnaissance spontanée de cet héritage en tant que patrimoine à part entière. Pour preuve, l'émergence très récente du terme « patrimoine minier » en lieu et place de l'expression « séquelles minières ».

Au cours de la rédaction du dossier de candidature, l'association a été confrontée aux questions suivantes : en quoi ce patrimoine est-il exceptionnel ? En quoi est-il universel ? Pour tenter de répondre à ces questions, BMU sollicite régulièrement des experts du patrimoine industriel.

L'association BMU au cœur d'une démarche collective

L'association BMU s'est longtemps interrogée sur les manifestations qui pourraient ponctuer la progression de la candidature. Après le rassemblement de Bollaert en janvier 2003, évènement fondateur de l'ambition portée par l'association, quelle initiative pouvait-elle prendre à la suite du dépôt du dossier de candidature ? Comment rendre publique cette candidature, sa signification, les perspectives qu'elle ouvre ? Comment mobiliser et mettre en valeur la participation des acteurs du territoire ?

C'est finalement en invitant les acteurs du territoire à partager les réflexions issues de la confrontation des points de vue, à l'intérieur comme à l'extérieur du Bassin minier, que l'association a trouvé la meilleure manière de faire vivre la démarche de candidature.

A partir de 2003, plusieurs ateliers ouverts à tous ont travaillé sur des thématiques innovantes comme celle de « la nouvelle économie » s'intéressant aux impacts de la démarche en termes d'économie touristique notamment.

Dans une vingtaine de communes, des clubs BMU ont été créés pour soutenir la démarche. Ils ont entrepris des activités de recueil de témoignages, de reportages mais aussi de fêtes, spectacles, et

toutes formes d'expression culturelle facilitant la transmission de la mémoire. En novembre 2006, 120 délégués de ces clubs et ateliers se sont retrouvés pendant une journée, au Centre Historique Minier régional à Lewarde, pour échanger autour de questions multiples : Quelle(s) mémoire(s) le Bassin minier et sa population expriment-ils ? Que transmettons-nous ? A quelles demandes répondons-nous ? Comment intéresser la population à son patrimoine ? Comment la sensibiliser et l'inviter à participer à sa mise en valeur ?

Les acteurs culturels et éducatifs ne sont bien sûr pas en reste. Certains, comme le Centre Historique Minier régional à Lewarde, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, le CPIE-Chaîne des terrils ou encore Culture Commune, Scène Nationale du Pas-de-Calais, sont très actifs et de longue date. Cependant, depuis peu, au foisonnement d'initiatives locales succèdent de véritables actions en chaîne comme l'exposition « Itinéraires » née de l'initiative du Musée d'Histoire Naturelle de Lille associé au Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais à Lewarde et au Pass de Frameries en Belgique.

L'implication des communes, et de leurs communautés, se manifeste d'abord à travers leurs relations avec la Mission Bassin Minier sur les projets en cours. Elles s'associent aux grands rendez-vous communs et participent directement aux débats à l'occasion de colloques tel que celui tenu à Bruay-La-Buissière. En 2005, elles ont approuvé formellement la charte pour la valorisation patrimoniale du Bassin minier. En 2007, elles matérialisent leur adhésion à l'association BMU et réaffirment publiquement leur soutien à la candidature avec les drapeaux hissés lors des manifestations locales.

Le Schéma de Développement Patrimonial proposé par la Mission Bassin Minier lors du colloque des 28 & 29 juin 2006 à Bruay-La-Buissière qui a réuni 200 acteurs du territoire, a vocation à exprimer la stratégie commune des collectivités locales, départementales, régionale et de l'Etat pour valoriser le patrimoine minier.



ENTRETIEN AVEC...

M. Luigi ZANGHERI

Président du Comité Scientifique International des Paysages Culturels.

M. Zangheri a participé au séminaire et aux visites des 9, 10 et 11 octobre 2007. A cette occasion, il a bien voulu répondre à nos questions.

Quelles ont été vos impressions lors de cette première visite dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais ?

C'est effectivement la première fois que je viens dans votre Bassin minier. Ce qui m'a le plus marqué, ce sont les aspects les plus reliés au devenir historique de ce territoire, à la fois au cours des trois derniers siècles, mais aussi dans la configuration actuelle due à ses réalités spécifiques sur le plan technique, social, et artistique. C'est pour moi l'occasion d'apprécier un paysage culturel évolutif de grande valeur, dans chacune de ses composantes.

Quels sont les aspects qui vous ont le plus interpellé ?

J'avoue qu'en qualité d'historien de l'architecture, j'ai surtout été frappé par le développement par périodes de l'habitat minier : corons, cités pavillonnaires, cités jardin, et cités modernes. En plus de leur fonction propre d'habitation, toutes présentent des typologies remarquables par leur conception architecturale, mais aussi par leur design urbain, par les équipements collectifs et les institutions sociales, par les matériaux employés. Evidemment, j'ai aussi remarqué les fosses, les chevalements, les terrils, et les infrastructures de transport. Enfin, je veux mettre également l'accent sur l'énorme patrimoine immatériel conservé non seulement dans les documents et les papiers mais surtout par la population de ce territoire. En un mot, j'ai vu tout ce qui est demandé par la Convention du Patrimoine mondial pour l'inscription du Bassin minier sur la Liste.

Que conseillez-vous pour la suite ?

En fait, subsistent tous les éléments nécessaires pour accéder avec conviction à la Liste du Patrimoine mondial. Le travail de l'association Bassin Minier Unesco, de ses clubs et ateliers, de ses partenaires en collaboration avec les communautés locales se révèle considérable. Ce qui est déterminant, c'est que cela corresponde pleinement au processus prévu par la Convention du Patrimoine mondial pour l'inscription de ce paysage culturel évolutif sur sa Liste. Les critères pour l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle sont connus, comme on sait ce qu'on entend par intégrité et authenticité d'un site. Ce qui est parfois plus délicat sinon difficile, c'est de documenter efficacement les mesures législatives à caractère réglementaire et contractuel pour la protection, les limites pour une protection efficace, les zones tampons, les systèmes de gestion, l'utilisation durable.

Que pensez-vous de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle pour le Bassin minier publiée en 2006 ?

J'ai vu que cette déclaration a trouvé un accueil chaleureux auprès des responsables locaux et régionaux dans son objet. J'ai également lu l'entretien de M^{me} Catherine Dumesnil, chargée de mission de la Délégation Permanente de la France auprès de l'Unesco, et je suis d'accord avec ses réflexions. On ne peut qu'espérer que le Ministère compétent accepte cette déclaration, et qu'il la soutienne avec force et conviction dans le processus d'inscription du Bassin minier sur la liste du Patrimoine mondial.



SÉMINAIRE D'EXPERTS EUROPÉENS DES 9, 10 & 11 OCTOBRE 2007

LES PREMIÈRES IMPRESSIONS :

9 experts européens ont accepté l'invitation à participer à 3 jours de visites et de débats autour de questions soulevées par la candidature au Patrimoine mondial de l'Humanité : la place du Bassin minier Nord-Pas de Calais à l'échelle européenne et mondiale, le concept de Paysage Culturel Evolutif appliqué au patrimoine industriel, les notions d'authenticité, d'intégrité et d'évolutivité appliquées au patrimoine industriel, les modes de gestion applicables à un paysage culturel et à un vaste territoire.

« *Ne vous faites pas d'illusions, c'est un combat qu'il va falloir mener, il va falloir convaincre, vous n'êtes pas ici comme dans la Vallée de la Loire avec ses châteaux, vous n'avez pas de sites emblématiques...* » Si l'on accepte cette phrase de **Jean-Louis LUXEN**, on peut se permettre de rêver ensuite sur les « petits mots » d'experts...

■ **Keith Falconer** Head of Industrial Archeology, English Heritage (Royaume-Uni)

« *Cette mobilisation faisait partie de votre campagne et je trouve ça très utile, vu mon expérience. [...] Parlons un peu des terrils. Je suis étonné d'en voir, car étant originaire d'Écosse, il ne reste aujourd'hui rien du tout des terrils qui existaient autrefois là-bas. Il ne reste que les bâtiments.* »

■ **Alain Forti** Conservateur du Bois du Cazier (Belgique)

« *Je voudrais d'abord saluer le rôle de pionnier de la région Nord-Pas de Calais pour avoir introduit ce projet, l'histoire minière ne s'est pas terminée avec la fermeture des fosses... [...] Je pense que l'intérêt de ce projet de reconnaissance comme Patrimoine mondial de l'Humanité du Bassin minier Nord-Pas de Calais est aussi une reconnaissance tacite des autres bassins miniers et de leur identité, parce que je pense que ces bassins n'ont pas toujours une bonne image de marque.* »

■ **Stephen Hugues** Royal Commission on the Ancient and Historical Monuments of Wales (Royaume-Uni)

« *... Le point fort de ce paysage est son caractère complet et je ne suis pas sûr que ce paysage doive être fragmenté. [...] Il y a une tendance très forte en termes de mobilisation des personnes sur le territoire et ça c'est un atout chez vous. [...] En Grande-Bretagne, ces vestiges (les paysages liés au charbon) ont souvent été effacés. Ceci vous laisse ici en France une force car il vous reste des vestiges qui n'existent pas ailleurs et c'est un atout pour vous.* »

■ **Jean-Louis Luxen** Ancien Secrétaire Général du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) (Belgique)

« *Je crois que l'inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais est une occasion d'avancer dans la mise en œuvre du Patrimoine mondial. [...] Il y a là une dimension qui est intéressante, c'est qu'à partir d'un patrimoine diffus, mosaïque, modeste, il y a un projet ambitieux qui mobilise une collectivité, et je crois que ça peut servir d'exemple dans d'autres régions du monde. [...] Dans le cas du Nord-Pas de Calais, la caractéristique, c'est cette projection vers l'avenir et la manière dont, à partir de la sauvegarde du patrimoine, on développe un projet de reconversion globale d'un territoire. [...] J'ai vu ici à Bruay-La-Buissière l'année dernière, quelque chose qui est exceptionnel. C'était une réunion de 300 personnes. [...] Ça veut dire que, pour ces gens, l'inscription ne sera pas, comme hélas c'est trop souvent le cas, une espèce de certificat accordé par l'Unesco qui souvent marque le début d'une négligence du site.* »

■ **Rainer Slotta** Directeur du Deutsches Bergbau-Museum de Bochum (Allemagne)

« *Quand je suis venu ici, j'avais quelques doutes parce que je ne savais pas trop pourquoi il y aurait une reconnaissance de la part de l'Unesco dans la mesure où il n'y a pas beaucoup d'éléments monumentaux. Mais entre temps, j'ai vu la très grande diversité de l'habitat minier. Ce qui m'a impressionné, ce sont les terrils...* »

■ **Stuart Smith** Secrétaire Général du Comité International pour la conservation du patrimoine industriel (TICCIH). Consultant Patrimoine Industriel (Royaume-Uni)

« *Je reviens du Japon où j'ai eu l'opportunité de regarder plusieurs sites miniers et je dois vous dire que, ici, j'ai trouvé le site le plus complet que j'aie jamais vu. Pour cette raison, je vous encourage à continuer votre démarche.* »

■ **Massimo Preite** Professeur, Département de l'Urbanisme et de la Planification, Université de Florence, (Italie). Expert associé BMU

■ **Francis Meilliez** Géologue, tectonicien. Vice-Président de l'Université des Sciences et Technologies de Lille (France)

■ **Luigi Zangheri** Président du Comité Scientifique International des Paysages Culturels (ICOMOS) - Université de Florence (Italie)

Etaient présents également 3 représentants du Ministère de la Culture et de la Communication : **Isabelle Longuet** et **Paul Smith** de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, et **Olivier Poisson**, Inspecteur Général des Monuments Historiques.

DOSSIER

Assembler les pièces du puzzle en vue du Plan de Gestion

→ *Le dossier présenté en octobre 2005 peut être regardé comme l'acte de candidature et son argumentaire. L'Unesco demande également à examiner le projet de mise en valeur du patrimoine exprimé dans un Plan de Gestion. Lors du colloque de Bruay-La-Buissière, la Mission Bassin Minier a proposé d'entreprendre préalablement l'élaboration d'un Schéma de Développement Patrimonial afin de faire converger les actions des multiples acteurs. Quelles sont aujourd'hui les avancées ?*



Les acteurs du territoire prêts à s'impliquer dans une mise en valeur patrimoniale de l'héritage minier éprouvent tous le besoin de faire un recensement préalable de la composition du legs. C'est également une recommandation du Pr Massimo Preite, expert associé à la candidature, qui voit la nécessité des inventaires, sous la forme d'un atlas lisible commune par commune, pour faire face à la pluralité des catégories de biens – carreaux de fosse, terrils, cavaliers, équipements, cités.

Recenser et identifier les caractéristiques

Le premier volet du schéma patrimonial s'applique à connaître précisément l'héritage minier et surtout sa place dans le paysage. En ayant à l'esprit la masse des plus grands terrils coniques tels que ceux de la fosse Sainte-Henriette en bordure de l'autoroute A1, ou ceux du 11/19 de Loos-en-Gohelle jouxtant la rocade minière, on imagine mal pouvoir perdre leur trace. On a le même réflexe pour les chevalements eu égard à la force du signal qu'ils constituent dans le paysage ! Mais tous ne sont pas si imposants ou récents. Par exemple à Fresnes-sur-Escaut et Vieux-Condé où l'exploitation a commencé au 18^{ème} siècle, les terrils Bonnepart ou Saint-Léonard ne sont plus identifiés que comme simples zones boisées.

Frédéric Kowalski du CPIE-Chaine des terrils a été chargé par la Mission Bassin Minier de faire la synthèse des connaissances sur les terrils. Il imaginait constituer assez facilement une base de données complète grâce aux nombreuses sources d'information : l'inventaire de 1969 dressé par les Houillères, la répartition en catégories réalisée en 1977, la Charte des terrils élaborée en 1992, la qualification opérée par l'EPF - Etablissement Public Foncier - et enfin la liste des



transferts opérés en 2003 de Terrils SA à l'EPF. Il reconnaît avoir eu à faire un travail fastidieux de recoupement des informations entre ces différentes sources pour éviter les pièges des erreurs de localisation, et même de numérotation, par exemple le n° 243 de l'inventaire de 1963 est resté non affecté.



Mettre en fiches l'après-friche

Au terme d'une année de compilation et de recherche, le CPIE-Chaine des terrils livre une base de données de 340 fiches. Chacune décrit un terril avec sa localisation, son propriétaire, les modes d'accès, le classement dans les documents d'urbanisme, les usages et le mode de gestion... mais aussi son histoire avec la présentation des actions de requalification, les aménagements réalisés... Ces fiches sont également illustrées par des reproductions d'archives des Charbonnages, des vues aériennes de Philippe Frutier... 129 d'entre-elles contiennent les données sur la flore et la faune issues de l'écodiagnostic que la Région a confié au CPIE lors du transfert à l'EPF.

Sur les 330 terrils du Bassin, environ un tiers a « disparu » ou plus exactement a été réaffecté à un nouvel usage après exploitation : zone d'activité, commerciale... Il en « reste » donc 197, ce qui est exceptionnel. Dans d'autres bassins miniers d'Europe, ils ont totalement disparus, notamment pour des questions de sécurité. Dans notre Bassin, seul le terril n°15 de la fosse 6 sur les territoires de Calonne-Ricouart et de Marles-les-Mines a explosé en 1975 en faisant 6 victimes. La cité proche du terril et dans laquelle des

maisons avaient été ensevelies est aujourd'hui abandonnée et le terril est exploité. Reste à trouver le moyen d'en conserver la trace dans le paysage.

Au total, 28 terrils sont actuellement en exploitation. Parfois, cette activité apporte même un plus, comme à Rieulay où les falaises créées abritent maintenant martin-pêcheurs et hirondelles.

Un paysage de terrils évolutifs

Frédéric Kowalski est intrigué sur l'identité et l'histoire particulière de chacun de « ses » terrils mis en fiches. Il regrette pourtant de ne pas avoir suffisamment d'informations sur les terrils de l'ouest, d'Auchel à Enquin-les-Mines. Ils ont été vendus il y a longtemps et sont devenus pour la plupart des propriétés de chasse dont la flore et la faune demeurent méconnues. Mais pour les autres, il y a tant à dire. Déjà lors de l'extraction charbonnière, ils présentaient chacun leurs caractéristiques propres. Aujourd'hui, ils racontent également l'histoire de la requalification. Premières victimes de la chasse aux stigmates du passé, trop visibles et noirs, les terrils « réhabilités » ont d'abord été reverdis de force : ensemencés au canon, plantés massivement, terrassés pour leur donner des formes plus harmonieuses ! Aujourd'hui, on laisse faire la nature, les interventions sont réduites au maximum de peur de perturber ou de ralentir les processus naturels. Entre les deux, le Bassin minier offre toute la gamme suivant l'époque des interventions.



Paysages de création dans les cités

Architectes, urbanistes et paysagistes marquent un intérêt grandissant pour les cités minières, autre part essentielle du legs minier. Là où leur rénovation a doté les logements du confort et a requalifié les espaces extérieurs, elles expriment mieux leurs qualités. Dans de nombreuses communes, les espaces urbains les plus attractifs sont désormais ces cités : les visites organisées pour les experts l'ont montré.

Rien d'étonnant aux yeux des connaisseurs, puisqu'elles ont été très souvent conçues en appliquant le résultat des recherches et créations les plus innovantes de leur époque. Parfois même avec une surprenante rapidité : par exemple, la cité-jardin Bruno a été bâtie par la Compagnie de Dourges en 1904, soit peu de temps après les premières publications en Angleterre sur le concept de cité-jardin.



Dès lors, il ne pouvait être question dans le dossier de candidature de laisser de côté des éléments aussi remarquables du paysage minier de notre Bassin. En mettant en avant cette richesse, les auteurs du dossier de candidature ont eu conscience des difficultés à traduire dans un Plan de Gestion le devenir d'un bâti dont la première vocation reste l'habitat : comment conserver et mettre en valeur ces richesses et faciliter l'évolution d'espaces de vie ?

563 cités identifiées et classifiées par la Mission Bassin Minier

Ce recensement a été mené, au sein de la Mission Bassin Minier, par des personnes nouvellement arrivées dans la région : Raphaël Alessandri, architecte, venu de la Région parisienne en avril 2004, et Naïma Maziz, géographe, venue du bassin sidérurgique lorrain en juillet 2005. Le Service Régional de l'Inventaire a apporté son concours au travail de terrain.

S'attendant sans doute à un travail facilité par la répétition des mêmes caractéristiques, ils ont été frappés par la variété et la richesse des maisons des mines.

En parcourant le Bassin pendant plus d'un an, ils ont été régulièrement questionnés par des habitants surpris que leurs maisons intéressent des spécialistes et que l'on puisse évoquer une candidature à l'UNESCO pour du patrimoine minier ! Souvent la discussion s'est engagée avec ces habitants sur la manière d'habiter la maison et/ou la cité, allant parfois même jusqu'à l'inquiétude de certaines personnes qui s'excusaient de n'avoir pas eu le temps de « faire le jardin », pensant que ces visites correspondaient encore aux contrôles de l'époque des gardes des mines.

Grâce à cette enquête, la plus ancienne cité du Bassin a été identifiée, il s'agit du Coron de l'Eglise à La Sentinelle près de Valenciennes. Elle a été construite en 1826.

Au final, la Mission Bassin Minier dispose sous forme de classeurs de fiches d'un instrument de connaissance qui est déjà très apprécié des intercommunalités. Ce répertoire a aussi alimenté la rédaction du cahier technique consacré à l'histoire et l'évolution



SÉMINAIRE D'EXPERTS EUROPÉENS DES 9, 10 & 11 OCTOBRE 2007

LES PREMIÈRES CONCLUSIONS :

Les conseils et points de vue exprimés par les experts ont été recueillis soigneusement par l'association BMU et ses partenaires, la Mission Bassin Minier et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Ils seront présentés en détail dans la publication de restitution du séminaire à paraître prochainement.

→ Le territoire et le patrimoine du Bassin minier sont encore méconnus à l'échelle européenne, souvent victimes d'une réputation non fondée selon laquelle « tout a été détruit ». La découverte « en réel » du territoire par les experts a permis de battre en brèche cette idée préconçue.

→ Le choix de la catégorie d'inscription, « Paysage Culturel Evolutif » n'a pas été remis en question. Les experts ont souligné la cohérence du territoire et de ses paysages. Le patrimoine existant démontre « la survie du système minier » illustrant le processus d'industrialisation du territoire. La logique d'urbanisation du Bassin minier du Nord-Pas de Calais liée à l'activité minière et l'héritage qui subsiste apparaît, à cette échelle, exceptionnelle.

→ La qualité et la diversité des cités minières ainsi que la variété des terrils ont été largement mises en avant.

→ La candidature du Bassin minier se distingue également par la mobilisation des acteurs et de la population à l'échelle du territoire, ce qui constitue un réel atout pour le dossier. Elle est saluée car l'initiative a émergé du territoire et de la région.

→ Il est fondamental désormais d'approfondir les analyses comparatives. Il faut en effet comparer le Bassin minier du Nord-Pas de Calais à d'autres exemples de bassins industriels (charbonniers) en Europe et dans le Monde. Le bassin n'a pas été suffisamment replacé dans son contexte international. Il existe des patrimoines similaires à celui du territoire : il faut davantage analyser en quoi il se différencie (ampleur, qualité, diversité, conservation, gestion).

→ Il s'agit aussi de travailler davantage sur la compréhension du ou des paysage(s) du Bassin minier. Il faut croiser les regards des architectes, des paysagistes, des historiens, des géologues, des environnementalistes... afin de construire la matière nécessaire pour développer la médiation, l'interprétation et la « mise en scène » du patrimoine et d'en faciliter la compréhension et la lisibilité.



Fosse du Sarteau à Fresnes-sur-Escaut restaurée en 2007

de l'habitat minier édité par la Mission Bassin Minier en 2006. Enfin, la vue d'ensemble qu'il offre a permis au Service Régional de l'Inventaire, aux Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine et à Maisons et Cités de construire ensemble une grille destinée à établir une classification en vue de distinguer entre cités témoins, cités remarquables, et cités exceptionnelles. Munie de cet outil, Naïma Maziz est retournée dans chaque cité pour compléter sa fiche selon les critères destinés à cette classification. Le dépouillement des résultats identifie 354 cités témoins, 169 cités remarquables et 40 cités exceptionnelles.

Cette classification des cités présentée à la Direction Générale de Maisons et Cités a permis de construire un diagnostic partagé sur les qualités architecturales, urbaines et paysagères des cités. Il s'agit maintenant de démontrer qu'il est possible de préserver et de valoriser ce patrimoine en répondant aux objectifs économiques, techniques et sociaux pour placer les intérêts des habitants au cœur d'une politique patrimoniale. C'est tout le sens du travail que la Mission Bassin Minier propose d'entreprendre avec Maisons et Cités dès la rentrée 2008. Pour Raphaël Alessandri, il s'agit bien de mettre en relation intérêt patrimonial et contraintes de gestion afin d'éviter de plaquer des solutions toutes faites sur un patrimoine avant tout social qui, pour autant, a droit à une exigence de qualité.

Ce travail débouchera sur la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères pour les cités minières.

Démontrer qu'il y a convergence d'intérêt entre la mise en valeur du patrimoine et la gestion des cités sur le long terme est le meilleur moyen d'en assurer la préservation et la valorisation. Si la Mission Bassin Minier, dans le cadre du Plan de gestion est capable de créer ce consensus et de faire émerger de nouveaux modes de faire, une partie du chemin vers la conservation d'un patrimoine habité sera faite.

1.235 pièces à ajouter aux terrils et cités

L'héritage minier ne s'arrête pas aux terrils et cités. C'est pourquoi la Mission Bassin Minier a confié au Cabinet SPIRE, familier du Bassin minier, le soin de poursuivre l'identification des autres pièces du puzzle, (principalement les installations de production et les équipements collectifs), entamée en 2003 par l'ensemble des EPCI du Bassin et coordonnée par la Mission Bassin Minier dans le cadre des « atlas patrimoine ». Après un premier dépouillement des sources d'information connues, des fiches réalisées avec le concours d'experts du patrimoine (Service Régional de l'Inventaire,

Conseil du Patrimoine à la DRAC) ont été adressées aux communes. Chaque mairie a pu ainsi compléter la description et la qualification des éléments repérés et fichés mais aussi signaler les éléments inconnus à ce jour, à ajouter ou parfois malheureusement à retirer en cas de disparition ou de démolition. Fait exceptionnel, plus d'une commune sur trois a répondu à cette enquête, qui a été, il faut le souligner, relayée par des EPCI impliqués dans la démarche. Bruno Sinn, du Cabinet SPIRE, observe cependant que la sensibilité au patrimoine minier est très contrastée d'une commune à l'autre : « A Anhiens, associations et municipalité se mobilisent pour sauver un chevalement promis à la démolition par son propriétaire, tandis qu'en d'autres lieux, la sauvegarde d'un bâtiment ne fait même pas débat ! ».

Il s'agit du recensement le plus complet à ce jour même s'il ne peut prétendre à l'exhaustivité absolue, il identifie 1 235 éléments parmi lesquels figurent : 86 fosses, 121 ouvrages d'art, 375 équipements de service public, 56 édifices religieux, 6 mines images, 3 châteaux...

Pour préparer un Plan de Gestion

Par leurs contenus, les fiches permettent maintenant d'appréhender les problématiques du couple préservation-valorisation. Déjà des églises désaffectées sont devenues des lieux d'art contemporain ou des salles de musique et de nombreux bâtiments sont entretenus par les nouveaux services publics qui les utilisent désormais...

Pour d'autres éléments, la sauvegarde doit beaucoup aux crédits européens liés à la reconversion que l'EPF et les communes ont pu mobiliser. Ainsi, sur les 24 chevalements restant, 18 ont été réhabilités grâce à ces financements, souvent pour plus de 100 000 € chacun. Mais les constructions métalliques les plus anciennes nécessitent une intervention tous les 20 ans pour laquelle il faudra trouver des financements dans la durée.

Conserver en imaginant comment expliquer l'épopée charbonnière dans un siècle !

Si l'ensemble des cavaliers est repéré, ces derniers ont généralement perdu plus de la moitié de leur tracé même si de nombreux tronçons ont été conservés, par les Conseils Généraux notamment, tels quels ou requalifiés pour des sentiers de randonnée, voire des voies de tramway. Bruno Sinn observe que chaque collectivité qui s'investit, intervient à l'échelle de son territoire et ne peut donc le faire sur l'ensemble d'un cavalier pour en sauvegarder la continuité. Il tire de cette constatation une invitation à « s'interroger sur ce qu'il est nécessaire de conserver pour constituer, à partir de ce formidable héritage, un véritable patrimoine minier régional et que l'on puisse encore expliquer dans un siècle les 270 ans d'épopée minière dans le Nord-Pas de Calais. »



ENTRETIEN AVEC...

M. André DUBUC

Directeur du Centre Historique Minier régional à Lewarde, participe depuis l'origine à la démarche de candidature au Patrimoine mondial de l'Humanité. Il apporte son concours aux expertises. A la suite de la visite des experts européens, nous l'avons interrogé.

Quelles sont à vos yeux les principales avancées de la candidature au Patrimoine mondial ?

La démarche de recensement du patrimoine menée par l'Association Bassin Minier Unesco, avec la Mission Bassin Minier et la Chaîne des Terrils, constitue un préalable indispensable à toute action de valorisation de la culture minière de notre Région. Les répertoires des terrils, des cités minières, des installations de production et des équipements collectifs, nous permettent aujourd'hui de disposer d'outils techniques précis du patrimoine matériel du Bassin minier. Il convient pourtant maintenant de documenter de manière scientifique ces inventaires et de replacer dans un contexte général et global ces éléments du patrimoine.

Quelle est la contribution du Centre que vous dirigez ?

Le Centre Historique Minier, qui s'est engagé aux côtés de l'Association Bassin Minier Unesco dès sa création, mène une politique de recherches scientifiques basée sur les collections et les archives qu'il conserve et met à disposition du public et des chercheurs. Le Conseil scientifique du Centre élabore des programmes de recherches dans tous les domaines issus de l'industrie minière : histoire, histoire économique, histoire sociale, droit, géologie, architecture, ethnologie...

Comment envisagez-vous la suite ?

L'ensemble de ces actions engagées par l'Association Bassin Minier Unesco et ses partenaires doit permettre de réaliser un inventaire le plus complet possible du patrimoine matériel et immatériel de notre ancien Bassin minier, mais aussi de disposer d'outils de recherche rigoureux afin de pouvoir conserver et valoriser ce patrimoine dans les meilleures conditions possibles.

Association Bassin Minier Unesco

LE JOURNAL DE LA CANDIDATURE

- Directeur de publication : Jean-François CARON, Président
- Directeur de la rédaction : Catherine O'MIEL
- Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Gonzague DEVAUX (Gouvernance & Développement). Florence MINI, Marie PATOU (association BMU). Raphaël ALESSANDRI, Naïma MAZIZ, (Mission Bassin Minier). Bruno SINN (Cabinet SPIRE)
- Crédits photos : Gonzague DEVAUX (Gouvernance & Développement), Mission Bassin Minier, Mairie de Fresnes-sur-Escaut, Centre Historique Minier régional à Lewarde.
- Conception graphique : Stéphane DESCAMPS
- Impression : ARTÉSIENNE - ISSN en cours

BASSIN MINIER UNESCO

4 rue Vasco de Gama - 62750 LOOS-EN-GOHELLE
Tél. : 03 21 70 34 74 / Fax : 03 21 78 90 22
contact@bmu.fr / www.bmu.fr

Avec le soutien financier de :

